

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

06
juin 2010

À LA
UNE



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PESTICIDES : LES COLLECTIVITÉS AUSSI !

La lutte contre les pollutions par les pesticides est un enjeu majeur du bassin. L'Agence a dressé le bilan 2006 - 2008 de l'état des rivières par rapport aux phytosanitaires⁽¹⁾, et tire une sonnette d'alarme sur la présence quasi généralisée de ces molécules dans l'eau. On note en particulier la présence de désherbants utilisés en agriculture, mais aussi dans les zones non agricoles.

Ainsi, comme les agriculteurs, les collectivités, qui utilisent des pesticides pour le désherbage des voies de circulation et l'entretien des espaces publics, sont responsabilisées.

L'Agence accompagne en 2010 plusieurs initiatives d'envergure à destination de ce public. En Midi-Pyrénées par exemple, le CNFPT (centre national de formation des personnels territoriaux) et la FREDEC (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) sont associés pour proposer aux agents et élus de l'ensemble des collectivités concernées par un PAT (plan d'action territorial) ou par un captage d'eau potable prioritaire au sens du Grenelle de l'environnement, une formation sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et aux techniques alternatives à leur utilisation.



Désherbage thermique d'une allée municipale - © AEAG

¹ L'Agence y consacre un article dans le n° 110 de sa revue (juin 2010), qui vient de paraître

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

06
juin 2010



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'association des maires et le conseil général du département des Landes mènent depuis trois ans une opération analogue, visant à sensibiliser et former l'intégralité des collectivités du département. Le département de la Corrèze engage la même démarche cette année, avec une sensibilisation générale et la proposition de quelques collectivités pilotes, dont Tulle.

L'Agence encourage les communes situées dans les PAT à engager un diagnostic de leurs pratiques, à former leurs agents et à établir un projet d'amélioration, pouvant les amener à investir dans l'étude d'un plan de désherbage et dans des outils permettant de diminuer ou de ne plus utiliser de désherbants (désherbage mécanique, thermique, etc.).

Plusieurs communes du bassin sont ainsi engagées dans une réduction importante de l'utilisation d'herbicides, souvent avec l'aide de l'Agence (Pamiers, Cahors, Pau, Tarbes, le SICOVAL, etc.)

Les jardiniers amateurs ne sont pas oubliés : l'Agence a publié quatre plaquettes d'information à destination des jardiniers, sous le thème "jardiner sans pesticides, c'est possible".